

Compte rendu – Session de travail du mardi 3 mai 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 mai 2022 en présence des journalistes à la Salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 19 avril 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 19 avril 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 11, 15, 16, 17 et 18, 33, 40, 42 et 48 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 11, Mme Albernhe-Lahaie souhaite s'exprimer sur la nouvelle tarification à l'île Saint-Quentin. Elle affirme avoir consulté les citoyennes et citoyens de son district et être en désaccord avec la complexité de la tarification et le rabais accordé aux voitures électriques. Elle affirme de plus que la tarification proposée désavantage les familles comptant de jeunes enfants (difficile de se rendre à l'île sans voiture) ou les familles monoparentales. Elle propose un seul tarif modulé sans frais de stationnement ou sinon, d'offrir le rabais sur la vignette de stationnement aux familles qui ont fait l'achat d'un laissez-passer familial. Les membres du Conseil discutent longuement de la question de la tarification et abordent différents sujets, comme la mission de protection de l'île Saint-Quentin, le rabais accordé aux personnes âgées (55 ans), la possibilité de remettre des laissez-passer familiaux aux organismes partenaires qui, à leur tour, les remettront aux familles défavorisées, la carte citoyenne, la tarification des adolescents, les navettes afin de délaissier la voiture pour se rendre à l'île et la perte du statut commercial et de ses répercussions sur les finances de la Ville en cas de perte de ce statut en raison de la gratuité. Un vote indicatif se tient sur la tarification proposée, la majorité des membres du Conseil est en faveur de la tarification.</p> <p>Au point 15, M^e François Bélisle demande une précision concernant la distribution de billets et les dispositions du code d'éthique. Mme France Cinq-Mars répond que la directive ne modifie en rien le code d'éthique et vient préciser la distribution, par la Ville, de billets offerts par les organismes qui sont aussi des fournisseurs.</p> <p>Au point 16, M. Dany Carpentier affirme être fier de sa ville et souhaite que le plan directeur de la Direction de la police touche toutes les directions de la Ville et qu'un sondage de satisfaction sur le service 3-1-1 soit réalisé. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quant à elle pourquoi IDÉTR apparaît à l'organigramme de la Ville. Mme France Cinq-Mars répond que le lien est en pointillé et n'est donc pas un lien hiérarchique. Elle ajoute que selon les protocoles d'entente, IDÉTR relève de la direction générale de la Ville.</p> <p>Aux points 17 et 18, M. Richard W. Dober affirme que les montants cautionnés sont considérables et demande si, par le passé, la Ville a eu de mauvaises expériences avec des cautionnements. M. Stéphane Blouin répond que la Ville n'a jamais eu de mauvaise expérience avec les cautionnements d'IDÉTR, cautionnements qui sont toujours liés à des immeubles, ce qui représente un faible risque. M. Dober demande si ces cautionnements vont faire augmenter le nombre d'immeubles détenu par la Ville. M. Blouin répond que ce n'est pas un enjeu. M^e Yolaine Tremblay ajoute que la mission d'IDÉTR est d'être un incubateur industriel.</p> <p>Au point 33, M. Pierre-Luc Fortin demande si le terrain est cédé gratuitement. M. Robert Dussault répond qu'il sera cédé pour 1 \$. M. Fortin demande qui va payer pour la décontamination du terrain. M. Dussault répond que la décontamination sera payée à même l'enveloppe de 10 millions \$ du ministère de l'Économie et de l'Innovation.</p> <p>Au point 40, M. Dominic Thibeault rectifie une information concernant la vente d'un terrain industriel. Le terrain a frontage sur la rue Charles-Mailhot, mais un tiers de sa superficie fait partie du certificat d'autorisation (CA) du secteur d'extension. M. Pierre-Luc Fortin indique que le terrain est vendu pour environ 1 million \$, mais qu'il est évalué à 14 millions \$. M. Thibeault explique que le terrain n'est pas encore loti, et que la partie vendue est évaluée à 1 million \$. M. Fortin demande si, puisqu'une partie du terrain est visée par un CA, il ne vaut pas mieux attendre le vote sur le parc industriel 40/55. M. Robert Dussault répond qu'une promesse d'achat et de vente a fait l'objet d'une résolution unanime du Conseil et que par conséquent, la vente peut avoir lieu. M. Fortin demande ensuite si des travaux d'assèchement sont nécessaires. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas puisque le terrain n'est pas visé par le projet de préparation des terrains et qu'il a déjà fait l'objet de drainage et d'une certaine préparation. Mme Pascale Albernhe-Lahaie croit se souvenir qu'il y avait un terrain et non pas deux. MM. Dussault et Thibeault répondent que le cadastre a été révisé et divisé. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite si Mme Sonya Auclair s'est prononcée sur la valeur du terrain puisqu'il n'y a pas de rôle d'évaluation. M^e Yolaine Tremblay explique que la charte de prix est différente dans un parc industriel. La Ville a le droit de vendre un terrain sous la valeur marchande en raison d'une procédure particulière prévue à la <i>Loi sur les immeubles industriels municipaux</i>. M^e François Bélisle demande si le terrain vendu est incorporé à la zone qui fera éventuellement l'objet d'un débat. M. Thibeault répond que le terrain n'est pas incorporé à cette zone.</p> <p>Au point 42, M^e François Bélisle demande s'il s'agit du même camion incendie que celui présenté il y a deux semaines, car il a l'impression que l'écart de prix est moindre que prévu. Mme France Cinq-Mars répond que c'est le même camion, au même prix qu'il y a deux semaines.</p> <p>Au point 48, M. Richard W. Dober affirme que les feux d'artifice sont une source de pollution environnementale et sonore et que, si la Ville est vraiment engagée dans la réduction des gaz à effet de serre, les membres du Conseil doivent discuter de la subvention et de la tenue de l'événement. Un tour de table est fait, et les membres du Conseil font part de leurs préoccupations : qualité de l'air, façon alternative d'animer le ciel, budget accordé, occasion de réunir entre 50 000 et 60 000 personnes au centre-ville, possibilité de déplacer l'événement pour souligner la fête de Trois-Rivières, etc. M. Dominic Thibeault indique, dans le fil de discussion, que dans le bilan de gaz à effet de serre (GES) du GP3R, le feu d'artifice a été évalué et qu'il émet environ 0,44 t_{eq}CO₂, ce qui est relativement peu. Les impacts des feux d'artifice sur l'environnement se situent davantage au niveau des particules fines et des poussières de certains métaux qui sont émises qu'au niveau des GES. Puisque la subvention de 70 000 \$ a été inscrite au budget et acceptée, les membres du Conseil conviennent que la formule et le budget devront être revus au moment des discussions budgétaires 2023.</p>
--------------	---

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin quitte la session de travail à 14 h.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point demandé par les élues et élus municipaux

Sujet	Rattrapage salarial des conseillères et conseillers trifluviens – M. Pierre Montreuil M. Pierre Montreuil annonce qu'il n'y a pas eu beaucoup de développement dans le dossier du rattrapage salarial. Les quatre principes de base sont toujours les mêmes; le comité de travail souhaite que le dossier avance plus rapidement, mais il doit attendre des réponses de l'UMQ et des informations provenant d'autres villes. M ^e François Bélisle affirme que l'équité salariale entre les conseillères et les conseillers est primordiale et que si le comité de travail envisage une rémunération selon les tâches, il est nécessaire d'en discuter en conseil. Un rapide tour de table est fait et celles et ceux qui s'expriment sont en faveur d'un salaire égal pour une répartition égale des tâches. Mme Maryse Bellemare demande à ses collègues de laisser du temps au comité de travail afin qu'il puisse explorer toutes les avenues possibles.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Assurer la gestion des eaux :</p> <p>Me François Bélisle, président, annonce que quatre sujets ont été discutés à la réunion du 12 avril dernier : caractérisation et analyse de la qualité de l'eau potable, stratégie d'économie d'eau potable, rétention des eaux pluviales sur le boulevard des Récollets et gestion des bassins Rochefort, Thuney et Fusey, ces deux derniers sujets à huis clos.</p> <p>Énercycle :</p> <p>M. Daniel Cournoyer invite ses collègues à une visite, à la fin du mois de mai, des installations d'Énercycle, du Groupe RCM et peut-être du Groupe Bellemare. Il enverra un Doodle pour trouver la date qui convient à la majorité des membres du Conseil qui souhaitent faire la visite.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Bilans, résultats de sondage et états de la situation

Sujet	<p>Présentation des états financiers 2021 – M. Stéphane Blouin, Mmes Nathalie Cournoyer et Cindy Savard-Tremblay</p> <p>Mme Nathalie Cournoyer présente le rapport financier consolidé 2021. Le rapport comprend les états financiers consolidés à ceux des organismes du périmètre comptable de la Ville. Il révèle un excédent de fonctionnement de l'exercice de 16,2 millions \$, soit 5,54 % du budget adopté. Cet excédent s'explique par des revenus non prévus de 9,7 millions \$ et des dépenses moindres de 6,5 millions \$. En ce qui a trait à l'aide financière COVID-19, 9,5 millions \$ des 13,4 millions reçus entre 2020 et 2022 ont été utilisés en 2021 pour pallier une perte de revenus de 2,3 millions \$ et des dépenses additionnelles de 7,2 millions \$. Le rapport financier contient aussi trois annexes : excédents, fonds et réserves financières au 31 décembre 2021; état de la dette à long terme consolidée au 31 décembre 2021 et sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.</p> <p>M^e François Bélisle demande pourquoi les dettes assumées par le gouvernement du Québec sont incluses dans la dette à long terme de la Ville. Mme Cournoyer répond qu'en comptabilité municipale, il faut indiquer au bilan le total des emprunts de la Ville. M^e Bélisle demande ensuite si le service des Finances pourrait envisager d'inclure une certaine marge de manœuvre relative aux droits de mutation dans le prochain budget. Mme Cournoyer répond que les droits de mutation 2020-2021 sont hors normes et que même si les revenus anticipés ont été augmentés au budget, il ne faut pas croire que le scénario se répétera année après année.</p> <p>Rapport annuel 2021 – M. Jean Lamarche</p> <p>M. Jean Lamarche informe ses collègues que le rapport annuel 2021 a été déposé sur le site Web de la Ville. Il les invite à le consulter, à l'utiliser dans leurs communications et à remercier les équipes Ville pour leur excellent travail.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Document PDF « Rapport financier consolidé – Présentation au conseil municipal ».	